

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 septembre 2018 à 20 h 30**

L'an deux mil dix-huit, le mardi 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SAINT CLAIR SUR LES MONTS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Mario DEMAZIERES.

Présents : Mario DEMAZIERES, Corinne GALLAIS, Thierry LECARPENTIER, Christophe CLEMENT, Bertrand DELERUE, Dominique DUHAMEL, Anne-Marie GERVAIS, Daniel LEBLE, Alain LEMIEUX, Claudine RAILLOT, Frédéric SIMON, Thierry VALLEE, Jean-Pierre VASSELIN, Xavier MONTREUIL.

Absent excusé : Frédéric FERCOQ donne pouvoir à Claudine RAILLOT

Madame Corinne GALLAIS a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur l'intervention de Mr MOLCOU, il demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal quelle réponse doit-il apporter à celui-ci sur sa proposition.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal souhaitent reporter ce projet à plus tard.

Procès-verbal

Le procès-verbal du 3 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Point sur les travaux de la Mairie

Monsieur le Maire a présenté un point sur les travaux de la Mairie. Il a indiqué que ceux-ci devraient se terminer fin octobre sauf situations imprévues.

D 25/18 Mise en stage de Mr Thierry BOUTEILLER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un poste d'adjoint technique a été créé suite au conseil municipal du 3 juillet 2018

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de mettre en stage Mr Thierry BOUTEILLER à compter du 28 novembre 2018 au poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 22/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de mettre en stage Mr BOUTEILLER Thierry au poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaire à compter du 28 novembre 2018,
- dit qu'il sera chargé des fonctions d'agent polyvalent,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget 2018,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à 12 voix pour, 2 contres et 1 abstention

Présent : 14	Pour : 12	Contre : 2	Abstention : 1
--------------	-----------	------------	----------------

D 26/18 – Mise en stage Sylvie OUIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Sylvie OUIN, arrive à échéance le 2 janvier 2019.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de mettre en stage Sylvie OUIN à compter du 3 janvier 2019 au poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 25/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de mettre en stage Mme Sylvie OUIN au poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaire à compter du 3 janvier 2019,
 - Dit qu'il sera chargé des fonctions d'agent polyvalent,
 - Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget 2019,
 - Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Présent : 14	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

D 27/18 – Augmentation d'heures de Madame LE BLOAS Chantal

Après avoir exposé aux membres du conseil municipal deux hypothèses relatives à l'aide à la directrice d'école, il a été décidé :

- d'augmenter de 2 heures hebdomadaire le contrat de Madame Chantal LE BLOAS, agent de garderie employée en contrat Parcours Emplois Compétence depuis le 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 août 2019, et ce à compter du 1^{er} Octobre 2018.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget 2018,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Présent : 14	Pour : 0	Contre : 14	Abstention : 0
--------------	----------	-------------	----------------

D 28/18 – Présentation du nouveau Régime Indemnitare de la Fonction Publique – RIFSEEP - IFSE

La collectivité doit se mettre en conformité avec les nouvelles règles relatives au régime indemnitaire de ses agents et mettre en place le RIFSEEP (Régime Indemnitare lié aux Fonctions, à l'Expertise et l'Expérience Professionnelle) pour ses agents.

Ce nouveau régime remplacera les anciennes primes (IAT, IEMP, PFR, etc..) qui seront alors abrogés.

Le Maire informe le conseil municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique d'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnel et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- D'un complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir (CIA).

Mme GILLES Maguy, bénéficiant d'une prime se verra attribuer une IFSE correspondante au même montant perçu actuellement par l'IAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'instaurer une Indemnité de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus, et ce à compter du
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu pour l'agent concerné au titre des deux parts de la prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **DECIDE** de prévoir et d'inscrire les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.
- **Cette délibération annule et remplace** les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire à compter du,
- **DONNE** toute délégation utile à Monsieur le Maire

Adopté à l'unanimité des membres présents

Présent : 14	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

D 29/18 – Encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil Municipal de percevoir le montant de 1 703.20 euros pour le règlement de l'indemnité suite au vandalisme à l'école, la salle des fêtes et aux vestiaires du foot le 10 mai dernier par l'assurance GROUPAPMA.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'encaissement de cette somme.

Présent : 14	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

La prochaine réunion du Conseil Municipal est :

Le Mardi 18 décembre 2018 à 20 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Les signatures

Mario DEMAZIERES, Maire	Thierry LECARPENTIER, Adjoint	Corinne GALLAIS, Adjointe
Christophe CLEMENT, Adjoint	Bertrand DELERUE, Conseiller Municipal	Dominique DUHAMEL Conseiller Municipal
<i>Frédéric FERCOQ, Conseiller municipal (Absent excusé)</i> Pouvoir à Mme Claudine RAILLOT	Anne-Marie GERVAIS, Conseillère Municipale	Daniel LEBLE, Conseiller Municipal
Alain LEMIEUX, Conseiller Municipal	Xavier MONTREUIL, Conseiller municipal	Frédéric SIMON, Conseiller municipal
Claudine RAILLOT, Conseillère municipale	Thierry VALLEE, Conseiller municipal	Jean-Pierre VASSELIN, Conseiller municipal